



VERSION OFFICIELLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE BOURGOGNE TENUE LE MARDI 27 MARS 2018 À 19 HEURES 15 À LA SALLE DU PERSONNEL

Étaient présents :

Parents :

Michael Grimard
Stéphanie Kubiscik
Annie Picard
Nadine Riendeau
Mathieu Damian

Personnel enseignant :

Nathalie Savaria
Roxane Simard

Personnel de soutien :

Francine Meloche

Direction :

Diane Hubert

Direction adjointe :

Isabelle St-Cyr

Personnel du service de garde :

Danielle, Fortier (responsable)

Étaient absents :

Philippe Privé
Chantal Delorme
Caroline Sirois

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Les présences sont prises, il est 19 heures 15. Monsieur Noël de la compagnie Humeur est présent.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annie Picard souhaite la bienvenue aux membres et nous fait la lecture de l'ordre du jour.



Commission scolaire
des Patriotes



Modifications : Le point 8. Campagne de financement 2018-2019 sera discuté tout de suite après le point 2.

Ajout du point 17.1 Résolution sur la modification à l'acte d'établissement

CE-17/18-26 Madame Nadine Riendeau propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Noël, représentant de la compagnie Humeur, nous présente ses différents produits pour des campagnes de financement : délices en pots, variétés de chocolat, bouchées. Certains produits comme les délices en pots sont uniquement vendus sur le web. Le chocolat est vendu sur le web et par commande papier. La livraison est faite par les élèves (les pots sont en plastiques). Si l'école prend l'option 2 ans, certaines remises sont appliquées. Les membres se prononceront au point 8.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2018

CE-17/18-27 Madame Danielle Fortier propose l'adoption du procès-verbal du 30 janvier 2018 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2018

Madame Hubert nous informe qu'en date d'aujourd'hui une très légère hausse de clientèle est probable.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Grimard se questionne sur deux choses. Premièrement, sur la réglementation de la présence des parents dans l'école. Nous en ferons un point 17.2.

Deuxièmement, sur l'analyse des statistiques sur les résultats des élèves. Madame Hubert lui répondra en privé.





6. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POUR LE SERVICE AUX DINEURS

Madame Diane Hubert nous informe des résultats de la consultation pour le service aux dineurs. Selon le sondage, nous avons reçu 302 réponses sur 460 soit 64%. Avec les réponses des 6^e année nous avons un résultat de 77% pour l'option 1 (celle avec l'augmentation de frais) et 23% pour l'option 2. Sans compter les élèves de 6^e année, le résultat est de 79% pour l'option 1 et 21% pour l'option 2.

- CE-17/18-28** Il est proposé par madame Nathalie Savaria que les membres acceptent l'option 1 pour l'augmentation des frais des dineurs pour l'année 2018-2019 soit 375 \$ pour les premiers et deuxièmes enfants, 187,50 \$ pour les troisièmes enfants et gratuit pour les suivants.

Adopté à l'unanimité

7. CONSULTATION CONCERNANT DES MODIFICATIONS À 3 RÈGLEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes.

- CE-17/18-29** Il est proposé par monsieur Michael Grimard que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées.

Adopté à l'unanimité

Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève / consultation

- CE-17/18-30** Il est proposé par madame Roxane Simard que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité





Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif à l'aide de moyens de communication / consultation

- CE-17/18 -31** Il est proposé par madame Danielle Fortier que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité

Pour les textes complets voir les extraits en annexe.

8. CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018-2019

Suite à la présentation des produits avec monsieur Noël, les membres poursuivent la discussion. Les membres se prononcent sur le choix du produit en pot et de mallettes de chocolat (restera à choisir les sortes). Les membres choisissent l'option 2 ans. Nous enverrons aux parents une lettre pour les informer, comme par les années passées.

- CE-17/18-32** Madame Stéphanie Kubiscik propose que les membres acceptent que la compagnie Humeur soit notre fournisseur pour la campagne de financement 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

9. CHOIX DU PHOTOGRAPHE 2018-2019

Madame Hubert nous parle de la ristourne que nous recevons de la photographie scolaire et de l'importance de notre transparence vis-à-vis des parents. Madame Roxane Simard, enseignante au 3^e cycle nous informe que les enseignants du 3^e cycle ne sont pas en faveur d'une prise de photo dans les classes.





CE/-17/18-33 Il est proposé par monsieur Mathieu Damian de choisir pour l'année scolaire 2018-2019 la compagnie Piximage pour la photographie scolaire.

Adoptée à l'unanimité

10. CHOIX DU TRAITEUR 2018-2019

CE-17/18-34 Il est proposé par monsieur Mathieu Damian que les membres du Conseil acceptent le Lunch comme traiteur pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

11. ENTENTE DU SERVICE DE GARDE 2018-2019

Madame Danielle Fortier nous présente l'entente du service de garde pour l'année scolaire 2017-2018.

CE-17/18-35 Il est proposé par madame Annie Picard que les membres du Conseil acceptent l'entente du service de garde pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

12. RENOUVELLEMENT DES PROJETS ÉDUCATIFS DES ÉCOLES

La direction a reçu une formation de deux jours avec 2 enseignants. Une autre formation est prévue à l'automne.





13. INFOS-ÉCOLE

13.1 Semaine du personnel

Les parents de l'OPP ont souligné l'implication de tout le personnel (secrétaires, enseignants, personnel de soutien, service de garde...).

13.2 Spectacle de talents

Une version plus humble que par les années passées sera donnée le 4 mai en après-midi. Les élèves ont déjà auditionné. Le spectacle sera sous la férule de l'enseignant en musique, monsieur Simon Champagne et l'enseignante en art dramatique, madame Virginie Chauvette.

13.3 Activité récompense

L'activité Fort Bouchon s'est très bien déroulée. Merci aux parents bénévoles qui ont servi le chocolat chaud aux élèves. Petite note : IGA prête gratuitement les bouilloires.

13.4 Ateliers boîtes à lunch écologiques

Madame Annie Picard a présenté le projet à notre conseil des élèves. À notre prochaine rencontre, le conseil des élèves viendra nous en parler.

13.5 Le Grand défi Pierre Lavoie / mur d'escalade

Nous participerons au Grand défi Pierre Lavoie mais nous ne serons pas « sponsorisés ». Les cyclistes qui nous ont parrainé l'an passé, viendront signer notre mur le 6 avril en après-midi. À titre d'information, les espaliers protègent notre mur, question de sécurité quand notre mur n'est pas utilisé.

13.6 Bibliothèque

Il fallait repenser le fonctionnement de notre bibliothèque suite au départ de notre responsable bénévole. Elle est présentement rouverte et fonctionnelle. Merci aux enseignants ainsi qu'aux bénévoles.



13.7 Service aux élèves

Nous avons engagé une technicienne en éducation spécialisée (Isabelle Holland) qui aidera Marie-Claude St-Pierre, TES et son stagiaire François Doyon. Nous avons une super équipe plancher.

13.8 Rangs

À titre d'information, nous avons deux fonctionnements pour la tenue des rangs lors de la rentrée dans l'école : rangs deux par deux et grande ligne.

13.9 Passage préscolaire-primaire 2018-2019

Il y aura des portes ouvertes le 12 ou 13 juin 2018. Il y aura encore une entrée différenciée pour les premières l'an prochain.

13.10 Cours d'éducation à la sexualité 2018-2019

En 2018-2019 le ministère impose l'implantation des cours d'éducation à la sexualité. Le contenu est obligatoire et adapté à chaque niveau.

14. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Madame Danielle Fortier nous informe que les activités pour les journées pédagogiques sont déjà réservées. Elle tient à remercier les parents de l'OPP pour les gâteries que tout le personnel a reçu.

15. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

- Présentation de la politique sur la réussite éducative :
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/politique-de-la-reussite-educative/>
- Consultation relative au règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication

- Consultation relative au code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes
- Consultation relative au règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève
- Présentation sur les frais chargés aux parents : [aide-mémoire](#)
- Congrès FCPQ
- Conférences
- Salon weekend santé : 7-8 avril

16. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE L'OPP

- Présence des bénévoles lors de l'activité Fort Bouchon
- Les membres ont signalé la semaine de tous les intervenants de l'école en faisant un buffet de desserts.
- Projet de réduction des déchets
- Caravane de la récupération
- Réalisation d'une soirée pour les finissants (lettre sera envoyée aux parents pour les informer de la soirée, du journal des finissants et DVD photos). La soirée aura lieu le 21 juin, c'est une soirée et non un bal.
- Banc de l'amitié.

17. AUTRES SUJETS

17.1 Résolution acte d'établissement

CE-17/18-35 Suite à la consultation auprès des membres du Conseil, par courriel, il est proposé par Stéphanie Kubiscik que les membres acceptent l'acte d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité



17.2 Présences - parents

Suite à un questionnement d'un parent, sur la présence des parents dans l'école, madame Diane Hubert explique le fonctionnement et le pourquoi d'un tel fonctionnement.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 21 heures 50.

Annie Picard, présidente

Francine Meloche, secrétaire

Diane Hubert, directrice



Commission scolaire
des Patriotes



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 27 MARS 2018

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CE-17/18-29

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant que ce *Code* prend la forme d'un règlement et est adopté conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par madame Diane Hubert et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par monsieur Michael Grimard

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

Adoptée à l'unanimité

DONNÉ à Chambly le 27 mars 2018

Francine Meloche, secrétaire



Commission scolaire
des Patriotes



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 27 MARS 2018

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / CONSULTATION

CE-17/18-30

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève*;

Considérant que d'autres modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* au cours des dernières années doivent également être prises en compte et qu'il est aussi nécessaire de prévoir au règlement la nomination d'un substitut au Protecteur de l'élève.

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par madame Diane Hubert et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par madame Roxane Simard

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

Adoptée à l'unanimité

DONNÉ à Chambly le 27 mars 2018

Francine Meloche, secrétaire



Commission scolaire
des Patriotes



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 27 MARS 2018

RÈGLEMENT PERMETTANT AUX COMMISSAIRES DE PARTICIPER À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES OU DU COMITÉ EXÉCUTIF À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION / CONSULTATION

CE-17/18-31

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*.

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392);

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018;

Considérant la présentation faite par madame Diane Hubert et les échanges tenus lors de la rencontre;

Il est proposé par madame Danielle Fortier

Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées;

Adoptée à l'unanimité

DONNÉ à Chambly le 27 mars 2018

Francine Meloche, secrétaire



Commission scolaire
des Patriotes